
Trois communes de la Métropole s'engagent pour le climat

Temps de lecture

8 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Épinay et Saint-Martin-de-Boscherville signent une convention COP21 avec la Métropole.

Le 29 novembre 2018, 70 communes se sont engagées dans l'Accord de Rouen pour le climat en adoptant plus de 1 100 engagements COP21. À l'issue de ce travail, 14 communes se sont engagées dans la démarche TET-CITERGIE. La dynamique s'est depuis poursuivie avec des animations dans les communes, un travail collaboratif entre les collectivités, la création d'un réseau de référents COP21... Faisant de la Métropole le premier territoire en France à compter autant de communes engagées. En 2021, la Métropole a proposé aux communes de renouveler leurs engagements et d'en préciser les objectifs. En ce sens, cinq communes ont mené une expérimentation entre fin 2021 et début 2022, menant à la signature des premières conventions

COP21 par Bois-Guillaume, Malaunay, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-de-Manneville et Sotteville-lès-Rouen.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Charlotte Goujon, Vice-Présidente en charge de la transition écologique, de la santé, de la sécurité sanitaire et industrielle, Sylvaine Santo, Maire de Roncherolles-sur-le-Vivier, Benoît Anquetin, Maire de Saint-Aubin-Épinay, et Thierry Chauvin, Maire de Saint-Martin-de-Boscherville : *« Nous devons agir collectivement pour le climat, c'est pourquoi nous sommes ravis d'avoir pu construire ensemble ces conventions engageantes pour les communes du territoire et pour la Métropole Rouen Normandie. Le travail mené dans le cadre de la COP21 locale se poursuit et se renforce. Il faut désormais aller plus loin encore, convaincre davantage de collectivités de s'associer à cette démarche. Il y a urgence et toutes les parties prenantes doivent être embarquées ! »*

Pour Guillaume Coutey, Ambassadeur de la COP21 Rouen Normandie, Maire de Malaunay : *« Lorsque l'on rencontre les communes, on fait le point sur les objectifs pris en 2018, leur avancement, afin de retravailler de nouvelles perspectives de collaboration entre la Métropole et les communes. Je me réjouis de la signature de ces premières conventions. »*

Le but de ces conventions est de massifier et de faire progresser les actions en faveur de la transition social-écologique, de franchir une nouvelle étape par rapport aux engagements pris en 2018 et d'impliquer la Métropole aux côtés des communes. Elles permettent également de donner plus de visibilité aux actions menées dans les territoires, en servant de passerelle entre les acteurs et en permettant de recenser, dans un unique document, les projets pour le climat, l'air et l'énergie. Une nouvelle dynamique a été proposée aux 17 communes engagées dans le dispositif PACTE. 10 communes ont été rencontrées à ce jour par Guillaume Coutey, Ambassadeur de la COP21 (Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Épinay et Saint-Martin-de-Boscherville, Jumièges, Duclair, Petit-Couronne, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, La Londe, Saint-Pierre-de-Varengeville, Maromme). Dès aujourd'hui, ce sont les communes de Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Épinay et Saint-Martin-de-Boscherville qui rejoignent la démarche, pour maintenir et amplifier la dynamique initiée dans le cadre de la COP21.

D'une durée de quatre ans, ces conventions rassemblent divers contenus dont les principaux éléments sont :

- Bilan des politiques métropolitaines : programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et nouvelles orientations depuis son approbation en novembre 2019 (Métropole zéro pollution plastique, atteinte de la neutralité carbone entre 2040 et 2050, adaptation au changement climatique...),
- Bilan des accompagnements métropolitains,
- Objectifs de la convention (outil de suivi, d'évaluation, de partage et de planification),
- Bilan des engagements de la commune pris en 2018 lors de la « COP21 Rouen Normandie »,
- Nouveaux engagements pour le territoire en partenariat Ville / Métropole,
- Planification dans le temps de chaque action,
- Indicateurs de suivi.

Après le succès de l'expérimentation menée à Bois-Guillaume, Malaunay, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-de-Manneville et Sotteville-lès-Rouen, les élus du comité stratégique transition écologique ont arbitré en faveur d'un déploiement de ces conventions dans 17 autres communes de la Métropole aux profils suivants :

- Engagées dans des conventions PACTE (plan d'accompagnement des changements de la transition écologique), c'est-à-dire qui mènent des actions de sensibilisation du grand public en

partenariat avec la Métropole ;

- Et qui n'ont aujourd'hui pas de démarche dans la dynamique nationale Climat-Air-Énergie, ces communes bénéficiant déjà d'un fort accompagnement dans le cadre du réseau animé par la Métropole.

Parmi celles-ci, trois conventions sont prêtes à entrer en vigueur suite aux délibérations prises en bureau métropolitain et en conseils municipaux : Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Épinay et Saint-Martin-de-Boscherville. Les conventions avec ces trois communes rassemblent 53 engagements dont trois sont repris des engagements pris par les communes en 2018 et qui font l'objet d'un travail à poursuivre.

Roncherolles-sur-le-Vivier

La commune et la Métropole s'engagent pour :

- L'habitat, en informant les habitants sur la rénovation énergétique et sur les énergies décarbonées, en travaillant à la mise en place d'événements, en réfléchissant au réaménagement d'une friche industrielle pour un habitat intergénérationnel, écologique et participatif, intégré au village, par une commission ouverte aux habitants.
- La mobilité durable, en poursuivant l'expérimentation de parking vélo sécurisé mobile, en entamant une réflexion pour une zone de covoiturage sur le parking de la Pépinière.
- L'alimentation et l'agriculture, en poursuivant le projet d'implantation de deux maraîchers sur un terrain de 4 ha (accompagnement par la SCIC ceinture verte, acquisition du foncier par la Métropole), en rejoignant le réseau de communes « Agriculture et Alimentation » de la Métropole.
- La sobriété et les énergies renouvelables, en obtenant la cinquième étoile du label « Villes et villages étoilés » de l'ANPCEN, en remplaçant les ampoules de tous les bâtiments communaux par des LED, en lançant une étude pour installer des panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation sur le bâtiment technique avec l'appui d'Énergies Métropole, en poursuivant les deux projets de production de chaleur renouvelable identifiés dans le contrat de chaleur renouvelable territorial.
- La nature, en participant aux temps d'échanges et de concertations organisés par la Métropole SCOT-AEC/PLUi, en participant à l'étude sur la TVBN, en réfléchissant à répondre à l'appel à projets de l'OFB pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale, en poursuivant les actions actuelles de sensibilisation sur la biodiversité, en finalisant la réalisation du verger partagé mené par la Commission environnement et des habitants.
- L'apaisement et la sécurité de la ville, en poursuivant le projet de renaturation des voiries, en poursuivant le projet de végétalisation et d'aménagement de la cour des écoles, en poursuivant le projet d'apaisement de la voirie longeant les futurs terrains de maraîchage, en promouvant la culture du risque.
- Moins de déchets, en continuant le tri de TOUS les déchets au restaurant scolaire, associé à la pesée des biodéchets, afin de persévérer dans la réduction du gaspillage alimentaire, en maintenant le dispositif métropolitain de mise à disposition de broyeurs à végétaux pour les usagers.

Saint-Martin-de-Boscherville

La commune et la Métropole s'engagent pour :

- La mobilité durable, en décarbonant l'ensemble de la flotte municipale de manière progressive, en réalisant les aménagements cyclables prévus au plan vélo de la Métropole.
- L'alimentation, en rejoignant le réseau collectif des communes autour de l'agriculture et de l'alimentation.
- Moins de déchets, en entamant un travail sur la réduction du gaspillage alimentaire, via une table de tri à la cantine et la collecte des biodéchets en porte à porte, en candidatant au dispositif métropolitain de mise à disposition de broyeurs à végétaux pour les usagers, en participant aux

éditions annuelles du « Digital Cleanup Day ».

- La sobriété et les énergies renouvelables, en poursuivant l'accompagnement du projet de création d'un réseau technique de chaleur bois dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT), en identifiant les projets de développement des énergies renouvelables, en étudiant la faisabilité de la création d'une chaufferie municipale avec un micro-réseau technique pour la salle des fêtes, en faisant de la compensation carbone grâce au reboisement d'une parcelle du marais, en étudiant la faisabilité de récupération d'eau de pluie pour les projets en cours et à venir, en étudiant la faisabilité d'équiper la commune d'une tondeuse autonome sur batterie.
- La nature, en étudiant la mise en place d'éco-pâturage pour la prairie, en étudiant les possibilités de plantation d'arbres têtards en partenariat avec le Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande, en participant aux temps d'échanges et de concertations organisés par la Métropole SCOT AEC/PLUI.
- La mobilisation des acteurs économiques, en travaillant en partenariat avec la Métropole dans le cadre de sa convention avec la CMA Normandie et de la dynamique COP21 auprès des entreprises.
- L'apaisement et la sécurité de la ville, en apaisant la circulation du centre de la commune.

Saint-Aubin-Épinay

La commune et la Métropole s'engagent pour :

- L'habitat, en participant au prochain appel à manifestation d'intérêts (AMI) communication/événement lancés par Énergies Métropole pour la rénovation énergétique de l'habitat.
- La mobilité durable, en faisant la promotion du dispositif « Lovélo » (service de location longue durée de vélos) en lien avec la Métropole, en renouvelant l'actuel véhicule technique thermique des services municipaux par un véhicule électrique.
- L'alimentation et l'agriculture, en poursuivant le projet de rejoindre la ceinture verte maraîchère, en rejoignant le réseau collectif des communes autour de l'agriculture et de l'alimentation.
- Moins de déchets, en participant aux prochaines éditions du Digital Cleanup day.
- La sobriété et les énergies renouvelables, en menant une réflexion de création d'un réseau technique de chaleur bois ou géothermique, en planifiant des travaux de rénovation énergétique pour l'espace Renée-Moriceau et la Mairie, en poursuivant, en lien avec Énergies Métropole, le projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques, en mettant en place un récupérateur d'eau de pluie dans le cadre de la réhabilitation du presbytère en mairie, en renouvelant des éclairages intérieurs et en passant aux LED pour la Mairie et la salle des fêtes.
- La nature, en nommant un élu référent bois et en participant au réseau porté par l'Union Régionale des Collectivités Forestières (URCOFOR) de Normandie, en participant aux temps d'échanges et de concertations qui seront organisés par la Métropole SCOT AEC/PLUI.